

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 janvier 2018
à 20 heures**

Président : Gérard DELILLE

Présents : Daniel BOCK - Marlène BONFANTI - Dominique BRIET - Jean-Pierre BRION - Gérard CAMUS - Nadine CHAMYK - Sandrine COTTRET - Patricia DEVILLEZ (*arrivée à 20h20*) - Christine GABUET - Ludovic GATOUILLAT - Sylvain GUEDRA - Michèle MINIER - Stéphane RACOT - Christiane TAPIN - André TRUFFAUT - Dominique VALASKA - Florence WEIDMAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. Philippe FROGER.

Secrétaire de séance : Marlène BONFANTI

Nombre de conseillers :	En exercice	19
	Présents	18
	Votants	18

Date convocation : 18/01/2018

Ordre du jour

- TARIFS COMMUNAUX : Rectification demi-journée centre de Loisirs
- AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018
- Commune
- AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018
- Assainissement
- INSTITUTION DU RIFSEEP
- RENOUVELLEMENT ASSURANCE SOFAXIS
- EXTENSION ET MISE AUX NORMES DU FOYER COMMUNAL
- Demande de subvention -Travaux d'accessibilité et thermiques
- ALIGNEMENT DE VOIRIE ET EMPLACEMENTS RESERVES
- BAPTEME DE RUE
- CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - Attribution lot 2
- POINT SUR LES TRAVAUX
- COMMUNICATIONS DU MAIRE
- QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 est adopté par tous à l'exception de M. Ludovic GATOUILLAT et Mme Sandrine COTTRET qui s'abstiennent du fait de leur absence à cette séance.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente Mme Ségolène MOISSET en tant que nouvelle secrétaire de Mairie en remplacement de Mme Béatrice BOURSIN.

1°) TARIFS COMMUNAUX : Rectification demi-journée centre de loisirs

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la délibération n°17-042 du 06 juin 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année scolaire 2017-2018 comporte une erreur de saisie. Une ligne est décalée dans le tableau des tarifs des demi-journées au centre de loisirs, par conséquent, il convient de les voter à nouveau. Il est précisé que l'ensemble des autres tarifs demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré les tarifs communaux suivants pour les demi-journées au centre de loisirs sont adoptés à l'unanimité.

CENTRE DE LOISIRS	
Tarifs des 4 tranches à la 1/2 journée	
1 enfant	
1er coef Familial ≤ à 650€	3,50€
2e coef Familial ≤ à 1000€	4,50 €
3e coef Familial ≤ à 1600€	6,00 €
4e coef Familial supérieur à + 1600€	7,50 €
3 enfants et +	
1er coef Familial ≤ à 650€	2,50 €
2e coef Familial ≤ à 1000€	3,50 €
3e coef Familial ≤ à 1600€	5,00 €
4e coef Familial supérieur à + 1600€	6,50 €
Coût du repas	2,80 €

2°) Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2018 : COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que comme chaque année une délibération de ce type doit être prise afin de permettre la continuité des dépenses et travaux. En effet, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal autorise donc, à l'unanimité, Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 du Budget communal dans la limite suivante :

- Opération 10014, Agrandissement du foyer 175 500 €
- Opérations non individualisées, chapitre 21 46 835 €

Concernant l'opération d'agrandissement du Foyer, Monsieur le Maire précise que la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, non retenue en 2017, est reconduite en 2018. Le règlement d'intervention qui permettra ou non la répartition des crédits aura lieu le 5 février prochain en Préfecture.

3°) Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2018 : ASSAINISSEMENT

De la même manière et pour les mêmes motifs le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 du Budget Assainissement dans la limite suivante :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 23 216.50 €

4°) Institution du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique, a émis, en date du 05 décembre 2017, un avis favorable au projet de délibération étudié précédemment en Conseil municipal et portant création du RIFSEEP. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de valider, par délibération, la création du RIFSEEP à compter du 1^{er} février 2018.

Il est précisé que comme souhaité par le Conseil Municipal, cette instauration ne concernera que les agents titulaires et que le budget global alloué aux primes des agents restera inchangé.

Le Conseil Municipal adopte cette mesure à l'unanimité.

Arrivée de Mme Patricia DEVILLEZ.

5°) Renouvellement assurance SOFAXIS

Monsieur le Maire explique que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel communal souscrit par délibération le 10 novembre 2015 pour une durée de 2 ans, auprès de SOFAXIS, est arrivé à échéance. Il est précisé qu'il s'agit d'un contrat dont les conditions sont négociées de manière groupée par le Centre de gestion de l'Yonne.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son contrat d'assurance du personnel auprès de SOFAXIS dans les conditions négociées par le centre de gestion de l'Yonne et autorise le Maire à signer tout contrat et document correspondant.

6°) EXTENSION ET MISE AUX NORMES DU FOYER COMMUNAL - Demande de subvention - Travaux d'accessibilité et thermiques

Revenant sur le dossier du projet d'extension et de mise aux normes du Foyer communal, Monsieur le Maire explique la nécessité pour la commune de bénéficier de subventions publiques pour financer et mener à bien cette opération. Il propose au Conseil Municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de solliciter pour cet objet, différents organismes aux meilleurs taux possibles :

- l'Etat au titre de la DETR,
- le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de son programme « Effilogis »
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

7°) Alignement de voirie et emplacements réservés

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite au passage du géomètre expert et à la demande du notaire, il est nécessaire d'annuler et de remplacer les délibérations 17-047 et 17-078 portant achat de terrains pour alignement de voirie et emplacements réservés. Il est précisé que les parcelles concernées par l'achat ne changent pas, seules leurs numérotations cadastrales sont modifiées.

Monsieur Jean-Pierre BRION propose l'achat de la liste des parcelles ci-dessous. Certaines parcelles correspondent aux emplacements réservés n°2 et 3 inscrits au P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) et

d'autres permettront l'élargissement de voiries. Elles se situent en majorité en bordure, de la rue du Hêtre, de la rue des Sablons, de la Charmotière et de la route des Etangs.

Les parcelles sont les suivantes :

Emplacement réservé n°2 route des Etangs

* AX 363 (issue de la parcelle 260) d'une superficie de 397 m² située au Placeau appartenant aux consorts ROUGEGREZ :

Claude, 2 Rue de la Croix des Sept Voies 89113 Charbuy,

Alain, 18 Rue de la Passerelle 89470 Monéteau,

Danielle, épouse MICHOT 8 Rue de la Fosse aux Anglais 89380 Appoigny,

Christiane, 16B Rue de la Couturière 89110 St Maurice Thizouaille.

(Montant : 397m² x 3.50€ = 1 389.50€) soit 3.50€ le m²

* AX 365 (issue de la parcelle 260) d'une superficie de 5 m² située au Placeau appartenant aux consorts ROUGEGREZ, désignés ci-dessus.

(montant : 5m² x 3.50€ = 17.50€) soit 3.50€ le m²

Parcelles jouxtant l'emplacement réservé n°2 route des Etangs

* AX 364 (issue de la parcelle 260) d'une superficie de 1 293 m² appartenant aux consorts ROUGEGREZ, désignés ci-dessus.

(Montant : 1 293m² x 0.35€ = 452.55€) soit 3 500€ l'hectare.

* AX 366 (issue de la parcelle 260) d'une superficie de 27m² appartenant aux consorts ROUGEGREZ, désignés ci-dessus.

(Montant : 27m² X 0.35€ = 9.45€) soit 3 500€ l'hectare.

* AX 368 (issue de la parcelle 261) d'une superficie de 1 286 m² appartenant consorts ROUSSEAU (familles CHANUT, LECOEUR, ROUSSEAU : 11 indivisaires.

(Montant : 1 286m² x 0.35€ = 450.10€) soit 3 500€ l'hectare.

Parcelles situées en bordure de la rue du hêtre

* AX 330 (emplacement réservé n°3) d'une superficie de 340 m² située au Placeau appartenant aux consorts ROUGEGREZ

(Montant : 340m² x 3.50€ = 1 190.00€),

* AX 333 d'une superficie de 7 m² située au Placeau appartenant aux consorts ROUGEGREZ

(Montant : 7m² x 3.50€ = 24.50€),

* AX 335 d'une superficie de 8 m² située au Placeau appartenant aux consorts ROUGEGREZ

(Montant : 8m² x 3.50€ = 28.00€),

* AX 337 d'une superficie de 10 m² située au Placeau appartenant aux consorts ROUGEGREZ

(Montant : 10m² x 3.50€ = 35.00€),

* AX 348 d'une superficie de 56 m² située aux Gueudins appartenant Messieurs VAUTRIN Frédéric et VAUTRIN Mathis domiciliés 14 Rue du Hêtre 89113 Charbuy (montant : 56m² x 3.50€ = 196.00€),

* AX 360 d'une superficie de 43 m² située Rue du Hêtre appartenant Monsieur OPPENEAU Daniel domicilié 12 Rue du Hêtre 89113 Charbuy

(Montant : 43m² x 3.50€ = 150.50€),

Parcelle située en bordure de la rue des Sablons

* AX 346 d'une superficie de 209 m² située aux Gueudins appartenant à Madame BRION Nadège domiciliée 11 rue Hubert Fabureau 89000 Auxerre et Monsieur BRION Jean-Pierre domicilié 2 Rue de la Charmotière 89113 Charbuy

(Montant : 209m² x 3.50€ = 731.50€),

Parcelle située en bordure de la rue de la Charmotière

* AW 414 d'une superficie de 96 m² située aux Gueudins appartenant Monsieur ROLLIN Jean-Luc domicilié 6 Les Mehus 89240 Diges

(Montant : 96m² x 3.50€ = 336.00€),

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Pierre BRION et après en avoir délibéré décide l'achat des parcelles désignées ci-dessus et autorise :

- Les vendeurs (consorts ROUSSEAU et consorts ROUGEGREZ) à passer par l'emplacement réservé n°2 pour viabiliser et rendre accessibles les parcelles AX 367 et AX 362 situées en zone UA, leur appartenant respectivement, selon les conditions suivantes :

* le passage des réseaux est autorisé.

* l'accès aux parcelles AX 367 et AX 362 est autorisé provisoirement, le temps des travaux.
* les frais engagés pour cette viabilisation et pour cette accessibilité restent à la charge des consorts ROUSSEAU et ROUGEGREZ.

- Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Pierre BRION, adjoint à l'urbanisme, à signer tout document et tout acte se rapportant à ce dossier

8°) Baptême de rue

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 17-090 du 19 décembre 2017 portant sur le passage dans le domaine public de la voie perpendiculaire à la Rue de Bruyères, desservant les numéros 10,12 et 12bis Rue des Bruyères. Considérant l'importance de baptiser cette voie afin d'en faciliter la localisation et l'accès, il propose au Conseil Municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de nommer cette voie « Impasse des Courlis ».

Il est rappelé au cours du débat la nécessité de procéder à une nouvelle numérotation pour les maisons et terrains concernés.

9°) CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - Attribution lot 2 entreprise ERSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°17-062 du 19 octobre 2017 portant sur la création de réseaux d'assainissement séparatifs et d'ouvrages épuratoires sur la commune de Charbuy. Il précise que si le Lot 1 du marché a déjà été attribué, ce n'est pas encore le cas du lot 2. Le rapport d'analyse des offres et ses conclusions sont présentés au Conseil Municipal qui, considérant que l'offre de l'entreprise ERSE est la mieux (et la moins) disante et correspond en tout point à la demande.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, décide de retenir pour le Lot 2 l'entreprise ERSE pour un montant H.T de 362 101.87€ et autorise le maire à signer :

- tout document se rapportant à ce dossier (et notamment le marché et ses pièces) dans la limite du montant fixé.
- tout avenant dans la limite des 5% du montant H.T du marché.

10°) COMMUNICATIONS DU MAIRE :

- Concernant les logements rue des Chambraux, Monsieur le Maire informe du transfert du dossier devant la Cour administrative d'appel de Paris. Une délibération a déjà été prise pour nommer l'avocat en charge de la défense de la Commune.

De plus, un courrier a été reçu de la Préfecture concernant l'état d'insalubrité des logements. Une réponse a été faite retraçant l'ensemble des travaux réalisés à ce jour et notamment de chauffage, isolation, peinture, éclairage...

- Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de M. et Mme FERRASSE, habitant 10 Grande Rue, se plaignant de problèmes de sécurité et de bruit liés aux ralentisseurs présents devant leur domicile. Il est proposé que la Commission de sécurité étudie cette demande.

Gérard CAMUS précise qu'il est contre l'installation de ralentisseurs.

Stéphane RACOT répond qu'il s'agissait d'une démarche sécuritaire qui répondait à une demande de la population. De plus, s'agissant d'une route départementale c'est le Conseil Départemental qui les avait installés.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise Colas va prochainement revoir les différentes portions de route endommagées sur la commune et qu'il évoquera alors le déplacement de ce ralentisseur.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail de M. RICHARD, habitant de Fleury La Vallée se plaignant de la limitation de vitesse à 50 km/h sur la route allant de Fleury La Vallée à Charbuy.

Ludovic GATOUILLAT précise qu'une décision du Conseil Départemental datant d'environ 18 mois prévoyait de rétablir la vitesse à 70 km/h sur cette portion de route.

- Monsieur le Maire évoque l'intérêt que présente l'ancienne pompe à bras des pompiers pour le chef des pompiers de Fleury La Vallée qui souhaiterait la remettre en état afin de la valoriser dans une prochaine exposition. La possibilité d'une convention fixant les modalités de cette mise à disposition est évoquée et unanimement approuvée par le Conseil Municipal.

11°) POINT SUR LES TRAVAUX :

- La clôture du centre de loisirs est achevée.

- La rehausse des pilastres de clôture de l'école maternelle est en cours de réalisation par les services techniques communaux et devrait s'achever (sous réserve de la météo) lors des vacances de février.

Ludovic GATOUILLAT demande si dans le même temps il est prévu l'électrification du portail.

Monsieur le Maire répond qu'en effet cela fait partie des travaux prévus et répond à une demande du corps enseignant qui souhaite sécuriser les entrées de l'école (installation de plages horaires d'ouverture / de codes...). Ce sera également le cas du portillon desservant l'école de musique.

Ludovic GATOUILLAT demande si l'ensemble des portails seront conservés.

Monsieur le Maire explique que oui car les plus grands sont utilisés par les services techniques municipaux.

Patricia DEVILLEZ fait part de sa méfiance concernant l'instauration de code pour les portes d'entrée avec la possibilité de dérives liées à une trop large diffusion.

Ludovic GATOUILLAT exprime son souhait que les codes soient changés tous les ans.

- Monsieur le Maire salue le travail des services techniques municipaux qui sont en charge, du fait des intempéries, de rebouchages importants sur la voirie municipale et d'entretiens importants sur les fossés.

- Monsieur le Maire évoque les améliorations à apporter sur le tourniquet d'entrée du citystade.

12°) QUESTIONS DIVERSES :

Dominique BRIET

- Signale la présence de nids de poules importants à l'angle de la Rue des Etangs et de la Rue du Hêtre.

- Adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes impliquées dans la rédaction du « Liens » et signale la présence du plan de Charbuy dans son contenu. Une modification sera apportée concernant le dernier baptême de rue décidé lors de cette séance.

Jean-Pierre BRION

- Annonce que la borne pour les voitures électriques est en service depuis ce matin. Il manque encore le marquage au sol et les panneaux d'information. Il précise qu'un compteur spécifique est installé sur la borne et que les factures sont à la charge du SDEY. Il rappelle que pour l'utiliser il faut être détenteur d'une carte remise à l'usager par le SDEY et que le rechargement des voitures est payant.

- Signale que le Budget Primitif 2017 prévoyait l'installation de trois points lumineux. Du retard a été pris dans le traitement de ce dossier, une convention doit être prise à ce sujet et validée par le prochain Conseil Municipal.

- Précise que les travaux de l'église sont achevés.

Ludovic GATOUILLAT

- Signale différents soucis sur l'éclairage public de la Commune.

Patricia DEVILLEZ

- Signale la chute d'un morceau de chaîne à l'école maternelle dont l'a avertie la directrice.

- Informe de la tenue d'une manifestation des parents d'élèves contre une fermeture de classe à l'école maternelle le 24 janvier à 11h.

- Rapporte les excellentes retombées de l'intervention de l'école de musique lors des vœux du Maire et le bon déroulé de l'audition du 20 janvier.

- Alerte sur la présence de fuites d'eau dans le couloir de l'école de musique, sous la verrière.

Daniel BOCK

- Signale également des problèmes d'éclairage. Monsieur le Maire propose que toutes les remarques de ce type soient transmises en Mairie afin que les problèmes soient signalés au SDEY avant le prochain passage de l'entreprise en charge de la maintenance.

- Félicite les services techniques pour le bon état des fossés en cette période d'intempérie.

- Evoque le problème de la pratique de « cross » en voiture 4/4 dans les chemins communaux et des fortes dégradations qui en résultent du fait du mauvais temps.

Gérard CAMUS estime que c'est également le cas des débardeurs de bois.

Daniel Bock lui répond que dans le cas des débardeurs, ces derniers sont passés principalement par le biais de propriétés privées.

- Signale la présence de boue, dangereuse, dans le virage de la Route des Etangs.

Nadine CHAMYK

- Monsieur le Maire signale le long délai de réponse de JVS pour sa proposition de logiciel « Portail Famille ». Mme CHAMYK lui répond que la Commission travaille sur ce sujet et est actuellement dans une phase de prospection, y compris en dehors des logiciels JVS.

- Annonce être désormais vice-présidente du Comité de jumelage dont la présidence sera désormais assurée par Mme Sandrine MALIN.

Ludovic GATOUILLAT

- Se plaint d'un manque de signalisation des déviations pour les travaux d'assainissement aux Courlis. Jean-Pierre BRION lui répond que ce problème a été souligné et qu'il sera signalé lors de la prochaine réunion de chantier le 25 janvier.

- Demande l'installation d'un miroir du fait du manque de visibilité Rue du Bois de Bât.

- Evoque la possibilité d'élargir la voie de la Route de Ponceau suite au projet Domanys.

Jean-Pierre BRION lui répond que pour cela il faut étudier à quelle emprise au sol correspond cette route.

- Recommande la vigilance sur le dossier de la Mutuelle mise en place à l'initiative de la Commune car parfois les évolutions peuvent être massivement à la hausse.

Marlène BONFANTI

- Interroge Monsieur le Maire sur l'installation de la fibre sur la commune de Charbuy.

Monsieur le Maire lui répond que cela était initialement prévu en 2020 mais que l'on peut escompter plusieurs années de retard.

- Rappelle qu'un calendrier des manifestations est réalisé en octobre et qu'il est nécessaire que les associations s'y tiennent de manière à éviter, notamment, des doublons sur les prêts de salles et d'équipements.

- Salue le travail et le dynamisme de l'association « Charbuy-Loisirs » dont l'assemblée générale a eu lieu récemment.

André TRUFFAUT

- Signale un dépôt important de déchets Route des Vernes de Lavaut. Il doit s'agir d'un terrain privé, des renseignements vont être pris.

Sylvain GUEDRA

- Evoque l'assemblée générale de « Charbuy-Loisirs » et ses prochaines manifestations :

Le 25 mars 2018 : Bourse aux livres.

Le 15 juillet 2018 : Charbuy Auto-rétro.

Le 9 septembre 2018 : Vide grenier.

- Précise que les travaux de la maison des associations reprendront fin mars.

Gérard CAMUS

- Demande que les analyses des radars pédagogiques soient réalisées comme déjà évoqué. Il précise qu'il s'agit d'une demande importante des habitants.

Ludovic GATOUILLAT précise les difficultés techniques de cet exercice qui est particulièrement ardu et chronophage.

Est évoquée la possibilité que plusieurs élus soient formés et aptes à le faire.

Christine GABUET

- Demande si le nettoyage des buses et fossés est prévu car certains sur le secteur de Ponceau sont sur le point de déborder.

Monsieur le Maire lui répond que les services techniques y travaillent actuellement.

Monsieur Le Maire communique la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :

* le 20 mars 2018

La séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire

